

Les Ports de Loire-Atlantique

Port de Pornic

**Comité d'agrément pour l'accueil de bateaux de patrimoine
dans le Vieux Port de Pornic**

Compte-rendu du comité du 17 octobre 2018

Présents					
Entité	Personne		Entité	Personne	
SAS LPLA	Alain THOMAS	P	Ville de Pornic	Virginie RINGEARD	P
SAS LPLA	Emmanuel JAHAN	P	Ville de Pornic	Jean MONTAVILLE	P
SAS LPLA	Max PALLADIN	E	AUPP	Sylvain ORY	E
Coques en Bois	Jean-Claude LEBERRE	P			

Rappel du contexte

Le conseil portuaire du 2 février 2015 a entériné la décision d'accorder une réduction tarifaire de 50% pour les bateaux de patrimoine stationnant dans le Vieux Port de Pornic et de créer un comité ad hoc chargé d'instruire les demandes de stationnement de bateaux dans le Vieux Port. Les règles de fonctionnement de ce comité sont établies dans le document ci-joint.

Au regard des caractéristiques très diverses des bateaux pouvant obtenir la classification BIP et afin de garantir une certaine unité patrimoniale et visuelle du Vieux Port, il a été décidé de donner une priorité d'accès aux emplacements du Vieux Port :

- Dans un premier temps, aux bateaux dit de travail
- Dans un second temps aux yachts classiques

Des exceptions pourront être accordées notamment en fonction du type de propriétaire (Association locale ou entreprise par exemple).

Nombre de places disponibles

Pour l'année 2019, les places disponibles sont les suivantes :

- 2 emplacements quai du 11 novembre et quai Leray suite au départ de 2 coques plastiques. Ces 2 emplacements vont être réaffectés à des anciens pêcheurs qui ont fait la demande et disposent des justificatifs
- 1 emplacement quai L'Herminier suite au départ du bateau Kerfiu
- En option, emplacements du Brigantin (bateau à vendre) et du Belotte et Re (si départ du port)

Analyse des demandes et décisions du Comité d'Agrément

Jolie- Marion

Bateau propriété de l'Association Coques en Bois (cf. courrier de demande joint) => Accord du Comité pour mise à disposition de l'emplacement libéré par le bateau Kerfiu.

Emplacements optionnels

En cas de départ des bateaux Le Brigantin et Le Belotte et Re, les emplacements seront attribués en priorités aux bateaux inscrits sur liste d'attente, à savoir :

- Jack
- Avel Mor
- Sterwoen
- Tikaroa
- Ulysse
- Tante Jeanne
- Salangane

M. LE BERRE précise que les bateaux Jack et Avel Mor ont actuellement en travaux et qu'il est peu probable qu'ils soient prêts pour la saison 2019.

Mise en conformité des bateaux présents dans le port

Afin d'assurer la qualité patrimoniale du port, une demande spécifique de réalisation et/ou de justification de travaux d'entretien a d'ores et déjà être faite pour deux navires, en 2016 : Le Far Away et Le Belotte et Re.

- Far Away ne bénéficie plus de l'avantage tarifaire accordée puisque le bateau n'est pas suffisamment entretenu au regard des critères définis. Le propriétaire a refait la peinture de sa coque en 2018, le cockpit en cours de réfection. Au regard des efforts effectués sur ces premiers travaux et du fait que ce bateau navigue beaucoup et participe aux événements organisés par les associations locales, le Comité décide de conserver ce bateau dans le Vieux Port, sans mettre en place l'avantage tarifaire.
- Le Belotte et Re a été informé à la suite du Comité d'Agrément de 2017 de la nécessité de se mettre en conformité. Un courrier a été envoyé au propriétaire du bateau en septembre 2018 constatant que la bateau n'avait pas subi de travaux majeur ni participé aux événements nautiques locaux. Par ailleurs, le Belotte et Re ne dispose plus de moteur et se dégrade sérieusement. En ce sens il ne respecte pas les règlements du port qui stipule qu'un bateau doit être en état de navigabilité. Enfin, le Belotte et Re est redevable à ce jour d'une partie de la redevance portuaire pour l'année 2018. Au regard de ces éléments, le Comité décide de retirer l'agrément au Belotte et Re à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'ensemble des autres bateaux présents dans le port respectent les critères d'agrément et peuvent donc continuer à stationner dans le Vieux Port pour l'année 2018.

Autres dossiers

Yacht Club Royal Old

L'YCRO a fait part de son souhait de faire partie de Comité d'Agrément => Accord du comité pour membre à titre consultatif

Anciens pêcheurs

L'association Coque en Bois s'interroge sur la priorité accordée dans les emplacements entre bateaux d'intérêts patrimoniaux et anciens pêcheurs. La SAS précise que le Vieux Port accueille prioritairement des pêcheurs en activité, des anciens pêcheurs justifiant de 20 annuités dans le port de Pornic et des bateaux de patrimoine, objet du présent Comité. L'association Coques en Bois propose alors de regrouper dans un même endroit du port les anciens pêcheurs qui ont bateau en polyester. La mairie de Pornic précise qu'elle ne souhaite pas non plus avoir un port musée et qu'il faut respecter l'histoire de la pêche et des pêcheurs qui ont fait vivre le port pendant de nombreuses années.

Pontons

Les membres du Comité s'accordent pour souhaiter la mise en place de pontons le long des quais du Vieux Port de façon à augmenter la capacité d'accueil. La SAS Les Ports de Loire-Atlantique précise que ce type de travaux n'est pas prévu dans le contrat de DSP et qu'il serait intéressant de le prévoir pour la future concession.

Port d'intérêt patrimonial

L'association Coques en Bois demande ou en est le projet d'adhésion au réseau des ports d'intérêt patrimonial afin d'obtenir le label. La mairie de Pornic va à nouveau étudier le dossier tout en précisant que l'adhésion à ce label à un coût et qu'il va falloir le justifier alors même que la ville de Pornic ne dispose pas de la compétence portuaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.